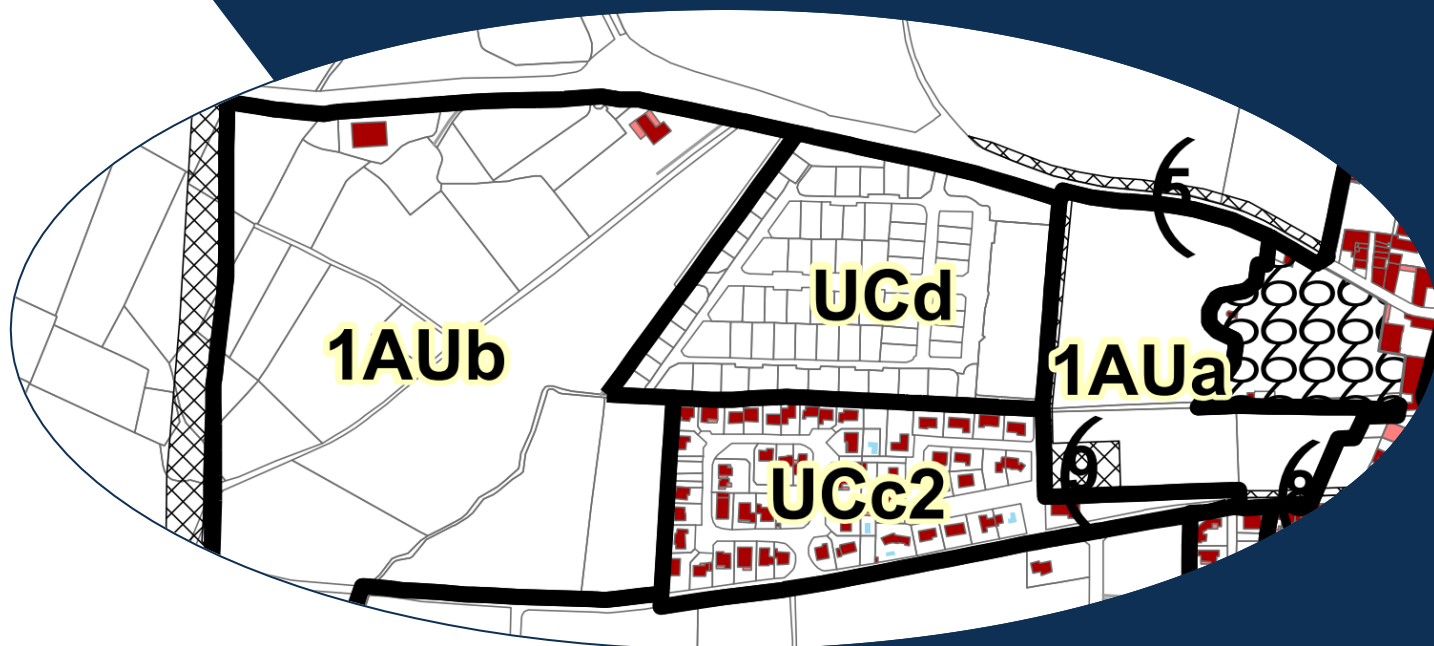


Modification du Plan Local d'Urbanisme - PLU

Par arrêté en date du 2 décembre 2020,
Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont décidé de procéder à la modification du PLU de la commune portant essentiellement autour d'une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation pour le secteur 1AUb (Zone A Urbaniser) situé à l'est de la zone urbanisée route de Pépieux.



Le souhait de la municipalité est de proposer des terrains à bâtir à la population. Cette zone d'une superficie de 16 hectares n'a pas été aménagée depuis l'approbation du PLU en 2009. La volonté est de rendre l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur plus opérationnelle via la création de différentes phases d'aménagement qui prendront en compte l'ensemble des contraintes techniques, urbanistiques et environnementales.

Monsieur le Maire précise qu'un registre est disponible en mairie et que chacun pourra prendre connaissance de l'ensemble du dossier de modification du PLU et consigner ses observations dans le cadre de l'enquête publique qui sera diligentée dans les mois à venir.

Le cabinet GAXIEU a été missionné pour assister la commune tout au long de la procédure et sera à même de répondre aux différentes sollicitations dans le cadre de ladite procédure.